



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aides à domicile

Question écrite n° 69932

## Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les difficultés que connaissent les aides à domicile des services aides-ménagères auprès des personnes âgées. En effet, depuis 1995, les revalorisations successives du SMIC et la non-revalorisation du point relevant de la convention collective nationale de 1983, ont eu pour effet l'alignement du taux horaire des aides à domicile sur celui du SMIC. Ainsi, une aide à domicile entrant dans sa treizième année d'expérience professionnelle se trouve rémunérée au même niveau qu'une aide à domicile venant d'être engagée. Force est de constater que ces personnels subissent, de ce fait, un grave préjudice financier, qui entraîne une démotivation grandissante sur le terrain, alors que les exigences de qualité et de professionnalisme auprès des personnes âgées s'avèrent être des plus primordiales. Par conséquent, il serait souhaitable de procéder rapidement au réajustement des grilles de rémunération de ces personnels. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître ses intentions en la matière.

## Données clés

**Auteur :** [M. Denis Jacquat](#)

**Circonscription :** Moselle (2<sup>e</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 69932

**Rubrique :** Professions sociales

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 décembre 2001, page 6881